

<b>Zeitschrift:</b>	Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera
<b>Herausgeber:</b>	Parkinson Schweiz
<b>Band:</b>	- (2016)
<b>Heft:</b>	122: Unterwegs mit Parkinson - Mobilität = En chemin avec le Parkinson - mobilité = In cammino con il Parkinson - mobilità
<b>Artikel:</b>	Conduire avec le Parkinson
<b>Autor:</b>	Ide, Jörg
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-815264">https://doi.org/10.5169/seals-815264</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Conduire avec le Parkinson

**La maladie de Parkinson peut limiter l'aptitude à conduire. Les symptômes de la maladie et les effets indésirables des médicaments accroissent le risque d'accident. Les épreuves de conduite ont mis en évidence un nombre légèrement plus élevé d'erreurs chez les parkinsoniens. Passer volontairement un test permet de clarifier la situation.**



Jörg Ide, psychologue diplômé

Jörg Ide est né le 24 mai 1969 à Hambourg. Il a étudié la psychologie à Constance avec une spécialisation en psychologie clinique. Pendant plusieurs années, il a ensuite participé à des projets de recherche neuropsychologique sur le thème de la réinsertion professionnelle après un accident vasculaire cérébral. Il a complété son cursus par une formation de neuropsychologue clinique. Depuis 2006, Jörg Ide exerce dans le service Neuropsychologie de la clinique de réadaptation de Zihlschlacht. Dès 2007, il a accordé la priorité au traitement des parkinsoniens. Photo : Kurt Heuberger

Dans notre monde, la mobilité est un bien précieux qui est fondamental pour participer pleinement à la vie sociale. L'exemple le plus éclairant est celui de la conduite d'une automobile. Le Parkinson peut limiter cette capacité. En effet, la maladie requiert la prise régulière et durable de médicaments qui entraînent parfois des effets

*Conduire est une activité complexe qui requiert une coordination entre différentes fonctions physiques et mentales.*

secondaires indésirables. Par ailleurs, l'aptitude à conduire peut être altérée par des problèmes physiques et mentaux d'origine pathologique.

Plusieurs études démontrent que différents aspects de la progression du Parkinson peuvent perturber la conduite, par exemple en allongeant les temps de réaction. L'une d'entre elles a notamment suivi des parkinsoniens au stade précoce présentant des symptômes unilatéraux légers et des tremblements. Ils ont quasiment tous été considérés comme aptes à conduire. En revanche, seul un parkinsonien sur dix environ souffrant de symptômes généralisés modérés (net ralentissement des mouvements, début de trouble de l'équilibre) a obtenu le même résultat.

## Une interaction complexe

Conduire est une activité complexe qui requiert une coordination entre différentes fonctions physiques et mentales, ainsi qu'un certain degré de perception sensorielle. La perte de mobilité peut limiter considérablement la capacité à conduire, qui exige promptitude, flexibilité, force et précision des mouvements des doigts, des

mains, des bras, des jambes, des pieds et de la tête. En cas de Parkinson, certaines atteintes particulières de la vue peuvent entraîner une perte de l'aptitude à conduire (mauvaise perception des contrastes, diplopie). Ces problèmes peuvent être dus à des lésions oculaires, mais aussi cérébrales.

À ce jour, on ne sait pas encore exactement quelles sont les interrelations entre les régions cérébrales (ou les réseaux neuronaux) et les symptômes cognitifs du Parkinson. Ces derniers sont probablement liés à la carence en dopamine, mais aussi aux altérations indirectes de la disponibilité du neurotransmetteur acétylcholine et à la multiplication croissante des atteintes neuronales dues au Parkinson, notamment dans le cortex cérébral.

Une étude en particulier a mis en évidence l'importance des structures cérébrales dans lesquelles l'acétylcholine joue un rôle essentiel. Les parkinsoniens examinés avaient notamment du mal à conduire lorsqu'ils présentaient une carence en ce neurotransmetteur dans une région cérébrale bien précise, impliquée dans le contrôle de la marche et de la posture.

### *Seul un parkinsonien sur dix environ souffrant de symptômes généralisés modérés est considéré comme apte à conduire.*

D'autres études ont permis de constater que de nombreux parkinsoniens souffrant de troubles de la marche, de la posture et de l'équilibre étaient aussi limités pour conduire.

Le nombre exact d'accidents subis par les parkinsoniens en Suisse n'a pas été relevé systématiquement, toutefois la recherche permet de tirer certaines conclusions. D'une manière générale, le nombre d'accidents causés par des parkinsoniens n'est pas très grand. Certaines études font état d'un risque d'accident 2,5 fois plus élevé que chez les personnes en bonne santé. Dans d'autres, le taux d'accidents des deux groupes est comparable. Une étude qui a suivi des parkinsoniens pendant plus de deux ans a révélé que 16 % d'entre eux environ avaient été victimes d'un accident durant cette période. Il faut cependant relever que pendant ce laps de temps, les par-

kinsoniens ont été beaucoup plus nombreux que les personnes en bonne santé à mettre un terme à la conduite. La probabilité d'abandon du permis de conduire en l'espace de deux ans était de 18 % pour les parkinsoniens et de 3 % pour les personnes en bonne santé. Ceci semble confirmer qu'une grande partie des parkinsoniens rendent spontanément leur permis de conduire quand ils constatent des problèmes susceptibles de perturber la conduite. Lors d'une enquête, nombre d'entre eux ont déclaré avoir observé une baisse de leur capacité à conduire et avoir davantage de problèmes dans des conditions défavorables, par exemple en conduisant dans un environnement inconnu. Les parkinsoniens ont affirmé ajuster leur comportement au volant en conséquence. Toutefois, une étude analysant le comportement des automobilistes parkinsoniens sur le long terme a démontré que les adaptations effectuées n'étaient pas pertinentes. En outre, ils commettaient davantage d'irrégularités comme les dépassements de la vitesse autorisée. Il est donc conseillé de tenir compte de l'avis d'autres proches ou de spécialistes pour prendre une décision quant à l'aptitude à conduire.

### Situation juridique en Suisse

D'une manière générale, tout automobiliste est autorisé à prendre le volant s'il est apte au moment où il est appelé à le faire. La responsabilité de cette décision lui incombe entièrement. Conduire sans être en état de le faire peut avoir des répercussions juridiques ou, en cas d'accident, entraîner la perte de la couverture d'assurance.

En Suisse, les médecins traitants ne sont pas tenus d'informer l'Office de la circulation routière des cas de maladie de Parkinson. Les médecins, les offices AI ou les particuliers peuvent cependant signaler quand ils doutent de l'aptitude à conduire d'une personne. Ses compétences sont alors évaluées dans le cadre d'un examen. L'aptitude à conduire des plus de 70 ans est contrôlée au moins tous les deux ans.

Généralement, une première appréciation de l'aptitude à conduire est réalisée par les médecins traitants ou les neurologues, qui estiment si leur patient est apte à conduire ou non – auquel cas ils lui recommandent de restituer son permis de conduire. Si les résultats ne sont pas clairs ou en cas d'interrogation particulière, l'examen est pratiqué par les médecins et les psychologues spécialisés dans le do-

maine de la circulation routière. Ils doivent être formés et qualifiés pour étudier la situation de la personne examinée. S'il ressort de ces examens que l'aptitude à conduire n'est plus conforme, le permis de conduire doit être rendu. Dans certains cas particuliers, un permis de conduire conditionnel peut être délivré, par exemple uniquement pour des trajets bien localisés ou à des horaires spécifiques.

### Examen neuropsychologique de l'aptitude à conduire

Pour l'évaluation de la médecine routière, un examen médical est réalisé afin d'analyser de manière synthétique les facteurs physiques et médicamenteux susceptibles d'influencer l'aptitude à conduire. Chez les parkinsoniens, les facteurs psychologiques jouent aussi un rôle essentiel. Dans de nom-

*Si les tests ne permettent pas une décision univoque, ils sont complétés par une épreuve de conduite.*

breux cas, un examen approfondi de psychologie des transports a également lieu. Les performances cognitives comme la réactivité, l'attention ou la perception spatiale sont testées sur un écran. En effet, afin de réagir rapidement à tout moment sur une période donnée, une personne doit pouvoir mobiliser suffisamment son attention. De plus, celle-ci doit être répartie entre différentes tâches : surveiller les panneaux de circulation, anticiper les actes des autres usagers de la route, piloter le véhicule en fonction de la situation, etc.

Si les tests et les examens médicaux ne permettent pas de prendre une décision univoque quant à l'aptitude à conduire, ils sont complétés par une épreuve de conduite, généralement en présence d'un moniteur spécialement formé et d'un médecin ou d'un psychologue des transports.

Le diagnostic de Parkinson n'est pas obligatoirement synonyme de perte de l'aptitude à conduire. Au cours de l'évolution de la maladie, les limitations physiques et psychologiques susceptibles de l'entraver vont toutefois croissant.

Jörg Ide